

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2333

19 septembre 2012

SOMMAIRE

AHCL Luxembourg Finance Company ..	111961	Ets Pierre Kess et Fils S.A.	111976
CLdN Terminaux S.A.	111961	Eurobuild Investment S.A.	111976
Degroof Global	111976	Eurocash-Fund	111980
Dumagis S.A. - SPF	111958	European News Promotions S.à r.l.	111972
Eastern Property Investment 2 S.C.A. ..	111959	European Optical Manufacturing Holding Sàrl	111958
Ebenrain S.A.	111958	European Optical Manufacturing S.à r.l.	111977
ECM Credit Fund SICAV	111959	European Opticians S.à r.l.	111980
Edilart S.à r.l.	111960	European Packaging S.à r.l.	111980
EG Management S.A.	111977	European Property Services S.à r.l.	111959
Energex Engineering S.A.	111960	European Rail Freight Holding S.à r.l.	111981
Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A.	111983	European Rail Freight II S.à r.l.	111981
Epicea Finance S.A.	111960	European Rail Freight I S.à r.l.	111981
EPP Holdings II S.à r.l. / B.V.	111973	European Recreational Vehicles S.à r.l.	111981
EPP Ile de France (Lux) S.à r.l.	111973	European Sporting Rights S.à r.l.	111982
EPP Ivry Hoche Holding Lux S.à r.l.	111973	European Testing Services (Holdings) S.à r.l.	111982
EPP Marathon Alpha Holdings (Lux) S.à r.l.	111974	European Testing Services S.à r.l.	111982
EPP Marathon Alpha (Lux) S.à r.l.	111973	European Vehicle Inspections S.à r.l.	111983
EPP Marathon Sigma Holdings (Lux) S.à r.l.	111974	Fidessa Fund	111975
EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l.	111974	First Data International Luxembourg III S.à r.l.	111959
EPP Massy Ile de France Holdings (Lux) S.à r.l.	111975	Foncière des Caraïbes S.A.	111982
EPP Massy Ile de France (Lux) S.à r.l.	111974	Future Vision Consulting S.A.	111938
EPP Rue Martel (Lux) S.à r.l.	111975	Proteger Investments S.à r.l.	111944
EPP Suresnes Curie Holdings (Lux) S.à r.l.	111975	Steemetzerei Sàrl	111983
Equity Investment Partners S.A.	111960	Super-Max Luxembourg S.à r.l.	111956
Erasmus Holding S.A.	111975	VREF Holding S.à r.l.	111984
Erasmus Holding S.A.	111976	Waff International S.A.	111973
ESSY S.A.	111972	Wattwerk Energiekonzepte S.A.	111984
		WhiteWave European Partners, S.C.S.	111974

Future Vision Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 67.465.

In the year two thousand and twelve, on the first of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FUTURE VISION CONSULTING S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 67.465, incorporated pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, on December 3rd, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 114 of February 24th, 1999. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on September 26th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1136 of October 31st, 2003.

The Meeting is chaired by Mr Bertrand DUC, assistant, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of Article No. 5 of the Statutes, limiting the issue of shares to registered form only, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-two thousand euro (EUR 32,000) divided in one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-two euro (EUR 32) each. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The shares are in registered form. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares. The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.";

2. Restatement of the Statutes including the possibility for all the shares to be held by a Sole Shareholder and mentioning all relevant consequences on the Directorship as per Art. 26 of the Law on Commercial Companies dated August 10th, 1915 as modified.

III. the Meeting, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association, limiting the issue of shares to registered form only, so that it shall from now on read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-two thousand euro (EUR 32,000) divided in one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-two euro (EUR 32) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The shares are in registered form. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements."

Second resolution

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company including the possibility for all the shares to be held by a Sole Shareholder and mentioning all relevant consequences on the Directorship as per Art. 26 of the Law on Commercial Companies dated August 10th, 1915 as modified,

without however changing neither the name, neither the object, neither the capital, neither the closing date of the accounting period nor the date of the annual general meeting.

Therefore the articles of association of the Company shall from now on read as follows in its English version:

"Title I. Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established a "société anonyme" under the name of "FUTURE VISION CONSULTING S.A." (hereinafter referred to as the Company).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director, or as the case may be, by the board of directors of the Company.

The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the articles. The Company may also establish branches and subsidiaries both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio. The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-two thousand euro (EUR 32,000) divided in one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-two euro (EUR 32) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The shares are in registered form. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

If the Company is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the Company has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors or the sole Director are invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole Director or of the Board of Directors. In particular, the sole Director or the Board of Directors shall have the power to issue bonds and debentures. The sole Director or the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present. Directors may participate to the meetings by visio-conference or any other means of telecommunication allowing their identification and their effective participation to the debates. Such meetings will be considered as having been held at the registered office.

Resolutions of the Board of Directors are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by all the Directors present at the meeting.

Circular resolutions signed by all the Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 9. The Company shall be validly bound in any circumstances, in the case of a sole Directors by the individual signature of this Director, and in the case of several Directors, by the joint signature of any two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the sole Director or the Board of Directors pursuant to article 10. of the present articles of association.

In its current relations, with the public administrations, the Company is validly represented by one Director, whose signature legally commits the Company.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company in court either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the sole Director or by the Board of Directors, represented by its chairman or the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at a place specified in the convening notices on the second Thursday of the month of April at 2.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) day of November and shall terminate on the thirty-first (31st) day of October of each year.

Art. 15. At the end of the business year, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet will be drawn up in accordance with the requirements set forth in the Law.

The gross profits of the Company stated in the annual inventory, after deduction of all general expenses, social charges, amortizations, all write-offs for depreciation of the corporate assets and provisions for commercial or other risks, represent the net profit. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital.

The remaining profit shall be at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders who will decide to carry it forward or to distribute it.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

Nothing else being on the agenda the Meeting was closed.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le premier août.

Par devant Nous Maître Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de FUTURE VISION CONSULTING S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg. La Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.465, et a été constituée en vertu d'un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage le 3 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 114 du 24 février 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1136 du 31 octobre 2003.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DUC, assistant administratif, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés collectivement comme le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant des actionnaires ainsi que les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte et seront signées par les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il apparaît sur une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à la présente Assemblée, qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 5 des statuts en limitant la création des actions en actions nominatives uniquement, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000.- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (32.- EUR) chacune. Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions. Les actions sont nominatives. La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions. Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»;

2. Refonte des statuts incluant la possibilité de la détention de toutes les actions par un Actionnaire Unique et mentionnant toutes les conséquences importantes concernant l'Administration suivant l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 tel que modifié.

III. que l'Assemblée, après avoir dûment délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société en limitant la création des actions en actions nominatives uniquement, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000.- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (32.- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions. Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions. le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la refonte totale des statuts de la société incluant la possibilité de la détention de toutes les actions par un actionnaire unique et mentionnant toutes les conséquences importantes concernant l'administration suivant l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 tel que modifié,

sans pour autant changer le nom, l'objet, le capital, la date de clôture de l'année sociale ni la date de l'assemblée générale annuelle.

En conséquence les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante dans leur version française:

«Titre I^{er} . Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de «FUTURE VISION CONSULTING S.A.» (ci-après appelée la «Société»).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision de l'administrateur unique, ou selon le cas, du Conseil d'Administration de la Société.

Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour une modification des statuts. La Société pourra pareillement établir des filiales et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000.- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (32.- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions. Les actions sont nominatives. La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par décision de l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier l'administrateur unique ou le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par l'administrateur unique ou le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité de ses membres sont présents. Les administrateurs peuvent participer aux réunions par visio-conférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective aux débats. Ces réunions seront considérées avoir été tenues au siège social.

Les résolutions du conseil d'administration sont valablement prises à la majorité des votes émis. Les résolutions du conseil d'administration seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

En dehors de ces réunions, des résolutions prises par les membres du conseil d'administration transmises à tous les administrateurs et dûment signées par chacun d'entre eux pourront valablement engager la Société de la même manière que si elles avaient été prises en réunion dûment convoquée. Les signatures des administrateurs pourront être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution rédigée sur lettre ou facsimile.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toute circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Dans les relations courantes avec les administrations, la Société est valablement représentée par un seul administrateur, dont la seule signature engagera la Société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 11. Tous les litiges, où la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblées Générales.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième jeudi du mois d'avril à 14.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) novembre et finit le trente et un (31) octobre de chaque année.

Art. 15. Il sera dressé à la fin de l'année sociale un inventaire général de l'actif et du passif de la Société et un bilan résumant cet inventaire conformément à la loi.

Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le solde du bénéfice sera à la disposition de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de son affectation ou de sa répartition.

Titre VII. Dissolution, liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, il sera fait référence à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais relatifs au présent acte sont estimés à un montant de mille sept cents euros (1.700.- EUR) environ.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: B. Duc, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2012. LAC/2012/37552. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012109186/349.

(120147955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Proteger Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.234,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 168.985.

In the year two thousand and twelve, on the second day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Proteger Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 30 May 2012 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1687 of 4th July 2012 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 169.210, represented by Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 2 August 2012 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Proteger Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 23 May 2012 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1383 of 5th July 2012 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 168.985. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 1 August 2012, not yet published in the Memorial.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all the two hundred fifty two million (252,000,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

2. The items of the agenda on which resolutions were to be passed are as follows, all these items being interrelated and to be resolved upon as a sole resolution:

Agenda

(A) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one million United States Dollar (USD 1,000,000) so as to bring it from currently two million five hundred twenty thousand (USD 2,520,000) to three million

five hundred twenty thousand United States Dollar (USD 3,520,000) by the issue of one hundred million (100,000,000) new shares having a nominal value of one United States Dollar Cent (USD0.01) each (the "New Shares") for an aggregate subscription price of three million two hundred thirty four United States Dollar (USD 3,000,234) (the "Subscription Price"), subscription of the New Shares and payment of the Subscription Price by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind of 709,067,641 shares in Pronet Güvenlik Hizmetleri Anonim Sirketi, a joint stock company duly organized and validly existing under the laws of the Republic of Turkey, with headquarters located at Otaççılar Cad., Flatofis No:78, Kat:2 B-2A Eyüp Istanbul, Turkey and registered with Istanbul Trade Registry under trade registry number of 327331 (the "Contribution in Kind"); approval of the value of the Contribution in Kind and allocation out of the Subscription Price an amount of one million United States Dollar (USD 1,000,000) to the share capital and the balance to the freely distributable share premium account, consequential amendment of article 5 of the articles of association as set forth below:

"The issued share capital of the Company is set at three million five hundred twenty thousand United States Dollar (USD 3,520,000) divided into three hundred fifty two million (352,000,000) shares with a par value of one United States Dollar Cent (USD0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

(B) Amendment of articles 7 and 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 7. The Board of Managers of the Company.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" or the "Board") of four (4) members, or, after the occurrence of an UP-Event or SUP-Event which is continuing, of up to five (5) members appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a "Manager" or a "Board Member") may but need not be shareholders. The Board of Managers shall, subject to the foregoing, be composed of the number of members determined by the general meeting of shareholders pursuant to the provisions of article 7.3 (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) duly recorded in the minutes of such meeting pursuant to the provisions of this Article.

7.2. The Board Members are appointed and removed from office by decision of the general meeting of shareholders which determines the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time and any Manager replaced at any time by a simple majority decision of the general meeting of shareholders.

7.3 The Board of Managers shall be composed of up to two (2) class A managers (together, the "Class A Managers") and up to two (2) class B managers (the "Class B Managers") except that in the event of an Underperformance (the "UP-Event") or Significant Underperformance (the "SUP-Event") which is continuing, the general meeting of shareholders shall, at its sole discretion, convene, or have the right to procure that the Managers convene, a general meeting with the sole agenda of appointing an additional Class A Manager to the Board and the Company shall take all steps to ensure that such additional Manager is appointed and remains in office if and for so long as an UP-Event or a SUP-Event is continuing."

" Art. 8. Chairman, Vice Chairman, Committees.

8.1 The Board shall appoint a chairman of the Board among the Class B Managers (the "Chairman") and a vice chairman be appointed among the Class A Managers (the "Vice Chairman"). The Chairman and the Vice Chairman shall be appointed on an annual basis.

8.2 The Chairman shall: (a) convene Board Meetings; and (b) subject to article 8.3 below, act as the chairman of Board Meetings and General Meetings of the Company in accordance with applicable law.

In addition, the Board may delegate to the Chairman and/or Vice Chairman such other powers or specific authorities as the Board may, within its powers, from time to time decide.

8.3 If the Chairman is unable to attend any Board Meeting, the Vice Chairman shall act as chairman in his place and generally fulfil the duties of a chairman when the Chairman is unable to do so. If both the Chairman and Vice Chairman are unable to attend a Board Meeting, the Managers present or represented at such meeting shall appoint another Manager to act as chairman at that meeting.

8.4 The Board may (provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager vote in favour of such resolution), from time to time, establish one or more committees which shall have the authority set out in the resolution establishing such committee or as may be resolved by the Board thereafter. Each committee shall, unless agreed by a majority of the Board (provided that at least one Class A Manager and, unless otherwise provided in an applicable Arrangement (if any), one Class B Manager votes in favour of such resolution), consist of at least one Class A Manager and one Class B Manager (or their respective nominated representatives)."

(C) Insertion of new articles 9 and 10 in the articles of association of the Company to read as follows and renumbering of the following articles:

" Art. 9. Board Proceedings.

9.1 Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman of the Board of Managers or, if the Chairman does not convene a meeting upon the request from a Manager, by such Manager.

9.2 Unless otherwise agreed by a majority of the Board (provided at least one Class A Manager and, unless otherwise provided in article 9.8, one Class B Manager votes in favour of such resolution), at least ten (10) Business Days' prior notice of each Board Meeting (setting out the time and place of such meeting) shall be given to each Manager, unless at least one Class A Manager and one Class B Manager otherwise agree or all Managers are present or represented at such meeting. The notice shall be accompanied by an agenda of the business to be transacted at the Board Meeting. Unless otherwise agreed by a majority of the Board (provided at least one Class A Manager and one Class B Manager vote in favour of such resolution), no business may be conducted at a Board Meeting unless it appears in the agenda attached to the notice. A Board Meeting may be held without giving notice provided that all Managers are present or duly represented at such meeting so convened or by giving written notice of less than forty-eight (48) hours in case of an emergency in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the written notice.

The convening notice shall be given in writing by mail, courier services, fax or email-pdf. The convening notice may be waived by each Manager (but only for the notice to himself) by consent given in writing by mail, courier services, fax or emailpdf.

9.3 Subject to article 9.4, the meeting quorum at Board Meetings shall be two (2) Managers and shall include at least one Class A Manager and one Class B Manager.

9.4 If within thirty (30) minutes from the time appointed for the holding of a Board Meeting a quorum is not present or represented, the meeting shall stand adjourned (with the same agenda) to the day after the date appointed for the original Board Meeting (or if that day is not a Business Day, to the next Business Day thereafter), at the same time and place as the original Board Meeting. The meeting quorum for such adjourned Board Meetings shall be two (2) Managers and shall include at least two (2) Managers provided that:

9.4.1 if the matter under consideration by the Board is a First Reserved Matter, the quorum shall be two (2) Managers and shall include at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager; and

9.4.2 if the matter under consideration by the Board is a Second Reserved Matter and there is no SUP-Event which is continuing, the quorum shall be two (2) Managers and shall include at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

9.5 Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail-pdf or fax (and in one or more counterparts).

9.6 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing, by fax, or electronic mail-pdf another Board Member as his proxy. A Board Member may represent more than one of his colleagues.

9.7 Subject to Article 14, resolutions of the Board (other than circular resolutions) shall be passed by a simple majority of the Managers present or represented. Each Manager shall be entitled to one vote. Neither the Chairman nor the Vice Chairman shall be entitled to a casting or second vote. A Manager can nominate any other Manager to represent him at a Board Meeting and such representative shall be entitled to attend and vote at any adjourned meeting thereof.

9.8 Any requirement in articles 9.2 or 9.4 for the agreement or approval of a Class B Manager at a Board Meeting, where the agreement or approval of the Class B Manager is expressly stated to be subject to the provisions of this 9.8, shall cease to apply if both: (i) the quorum for the Board Meetings taking into account the agenda for such meetings pursuant to article 9.4 does not include a Class B Manager; and (ii) no Class B Manager attends the Board Meeting at which the relevant matter that requires the approval of a Class B Manager is considered.

9.9 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any two Managers, at least one of which must be a Class A Manager or as may be resolved at the relevant (or any subsequent) meeting. Copies or extracts of such minutes or any resolutions (including written resolutions) which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two Managers at least one of which needs to be a Class A Manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting or resolution."

" Art. 10. Board Powers, Binding Signatures.

10.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved to the General Meeting or within its exclusive competence, by law or by the Articles of Incorporation shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

10.2 The Company will be bound by the joint signature of any two Board Members one of which at least one must always be a Class A Manager provided that for Reserved Matters in article 14 one must always be a Class B Manager for First Reserved Matters related matters and Second Reserved Matters unless there is a SUP Event, where there shall be no obligation to have a Class B Manager signature, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.”

(D) After renumbering of the articles of association as provided for under (C) insertion of a new article 14 in the articles of association of the Company to read as follows and renumbering of the following articles:

“ Art. 14. Reserved Matters.

14.1 First Reserved Matters The following matters (the “First Reserved Matters”) shall require the affirmative approval of at least one Class B Manager to which the First Reserved Matter relates:

14.1.1 amendment to the Articles to the extent affecting rights of Minority Shareholders (if any) granted (therein including change in nature of business) where such amendments would be materially prejudicial to the Minority Shareholders and/or would impact the Minority Shareholders disproportionately to all other (indirect) shareholders of the Company;

14.1.2 except as required, permitted, provided for or contemplated by these Articles or an applicable Arrangement (if any), Transfers of shares in the Company;

14.1.3 entering into transactions with a Related Party;

14.1.4 creating or modifying the signature circular of Pronet or otherwise the issuance of a power of attorney by the Company or any of its Subsidiaries with powers which may affect any First Reserved Matters.

14.2 Second Reserved Matters

14.2.1 Subject to article 14.2.4, the following matters in relation to the Group shall qualify as “Second Reserved Matters” and, save in the event of a SUP-Event which is continuing, shall require the affirmative approval of at least one Class B Manager at a Board Meeting.

14.2.1.1 acquisitions, mergers, spin offs, IPO, disposal arrangements, and the issue of any type of securities in favour of third parties excluding any securities required for any injection of shareholder equity or shareholder loans by any member of the Group which are of a substantial nature; for the purpose of this sub article substantial shall mean any transaction with a value in excess of twenty million US Dollars (USD 20,000,000);

14.2.1.2 incurring or assuming any indebtedness (excluding any injection of shareholder equity or shareholder loans) by any member of the Group which is more than two million US Dollars (USD 2,000,000) in excess of any indebtedness envisaged in the Annual Budget;

14.2.1.3 adopting and/or amending any Annual Budget;

14.2.1.4 other than as included in the Annual Budget, the employment of any person (other than CEO) having a net salary in excess of two hundred and fifty thousand US Dollars (USD 250,000) by any member of the Group;

14.2.1.5 other than as included in the Annual Budget and excluding investments and the purchases of alarm equipment, the incurring of capex in excess of two million US Dollars (USD 2,000,000) by any member of the Group;

14.2.1.6 creating or modifying the signature circular and the delegated authority of any employee or any member of the Management Team;

14.2.1.7 in case of CEO replacement, right to veto one of the three proposed candidates to be proposed by a reputable headhunter firm; and

14.2.1.8 adopting, or implementing any material changes in the Accounting Policies or practices in respect of the Group which would be materially prejudicial to the Minority Shareholders.

14.2.2 The provisions of article 14.2 shall not apply in relation to any action, decision or matter (or any related action, decision or matter) which is otherwise permitted, provided for or contemplated, by the provisions of the Articles or the provision of any applicable relevant Arrangement. Further, if there is a matter which is both a First Reserved Matter and a Second Reserved Matter, then the exceptions to the relevant First Reserved Matter set out in article 14.1 shall also apply in relation to the relevant Second Reserved Matter.

14.2.3 In the event of a UP-Event or an SUP-Event which is continuing, the Minority Shareholder undertakes that it will exercise its rights as a shareholder to implement any action, decision or matter (or any related action, decision or matter) which is permitted, provided for or contemplated, by the provisions of by the provisions of the Articles and/or the provision of any applicable relevant Arrangement provided such action, decision or matter is not a First Reserved Matter or Second Reserved Matter, in the case of a UP-Event, and is not a First Reserved Matter, in the case of an SUP-Event.”

(E) After renumbering of the articles of association as provided for under (D) insertion of a new article 20 of the articles of association of the Company to read as follows and renumbering of the following article:

“ Art. 20. Definitions.

Affiliate

Means, in relation to a company, any other company directly or indirectly Controlling, Controlled by, or under common Control with, such company

	(provided that the Company shall not be an Affiliate of any Shareholder and vice versa, and in addition with respect to the Majority Shareholder such entities as referred to as Affiliates of the Majority Shareholder in the applicable Arrangement (if any).
Annual Budget	Means the initial budget and in respect of any subsequent financial year, the annual budget as referred to in the relevant applicable Arrangement and to the extent provided therefore therein as approved by the Board (in each case as revised in accordance with the relevant applicable Arrangement).
Arrangement	Means any shareholder or like agreement with respect to the Company as may from time to time exist between (direct and/or indirect) shareholders of the Company (which must in such case always include the Majority Shareholder and the Minority Shareholder) and to which the Company is a party or which has been notified to the Company (if any).
Articles or Articles of Association or Articles of Incorporation	Means the present articles of association of the Company.
Board or Board of Managers	Means the board of managers (conseil de gérance) of the Company.
Business Day	Means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which commercial banks are open for general business in Istanbul, Luxembourg City and London.
Business Plan	Shall have the meaning set forth in an applicable Arrangement (if any).
Group	Means the Company and its Subsidiaries from time to time, or any of them as the context requires, and "Group Company" and "member of the Group" shall have a corresponding meaning.
IPO	means the admission of all or any part of the share capital of the Company (after conversion of the Company into a société anonyme or another type of company, the shares of which are capable of being listed), or all or any part of the share capital of a holding company or Subsidiary of the Company: (a) to the Official List of the UK Listing Authority becoming effective and their admission to trading on the London Stock Exchange's market for listed securities becoming effective; (b) to, and the grant of permission for dealings on, the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange; or (c) to listing on any other investment exchange in a jurisdiction which is or is not a member of the European Union.
Majority Shareholder	Means Proteger Holding S.à.r.l. (RCS Luxembourg B169211).
Management Team	Shall be the individuals set forth as management team in the applicable Arrangement (if any).
Managers	Means the members of the Board of Managers (gérants) of the Company.
Minority Shareholder	Means Big Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B145030.
Pronet	means Pronet Güvenlik Hizmetleri Anonim Sirketi, a joint stock company duly organized and validly existing under the laws of the Republic of Turkey, with headquarters located at Otakçilar Cad., Flatofis No:78, Kat:2 B-2A Eyüp Istanbul and registered with Istanbul Trade Registry under trade registry number of 327331.
Related Party	Means a shareholder or an Affiliate and its shareholders or third parties controlling such Affiliate or shareholder.
Significant Underperformance	Means quarterly SSNOCF performance level that is 15% below the Business Plan in the last quarter of 2012, or 25% below the Business Plan in any quarter from and including 1 January 2013 to and including 31 December 2016.
SSNOCF	Shall have the meaning set forth in an applicable Arrangement (if any).
Subsidiary	Means, in relation to an undertaking (the "holding undertaking"), any other undertaking in which the holding undertaking (or persons acting on its, or their behalf) for the time being directly or indirectly holds or controls either: a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the members of that undertaking on all, or substantially all, matters; or the right to appoint or remove directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of that undertaking on all, or substantially all, matters.

Transfers	Means any disposal, or transfer of one or more shares or any direct, indirect or legal or beneficial right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance of any kind, charge, assignment or otherwise; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly.
Underperformance	Means quarterly SSNOCF performance level that is 10% below the Business Plan in the last quarter of 2012, or 15% below the Business Plan in any quarter from and including 1 January 2013 to and including 31 December 2016.

Any reference in these Articles to a day or a period of days shall mean, in respect of such day or the last day of such period (as appropriate), if that day is not a Business Day, the next Business Day thereafter.”

(F) Acknowledgement of the resignation of Marc Lamberty and recomposition of the board by reclassifying the existing managers of the Company as class A managers and to appoint Jean Marie Bettinger, with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, born on 14th March 1973 in Saint-Avold (France) and Alp Saul with professional address at Flatofis kat:2 34050 Halic-Istanbul Turkey, born on 6 March 1971 in Istanbul (Turkey) as new class B managers so that the board of managers of the Company is from now on composed as follows:

- Yalin Karadogan, Class A Manager
- Daniele Arendt, Class A Manager
- Alp Saul, Class B Manager
- Jean Marie Bettinger, Class B Manager

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million United States Dollar (USD 1,000,000) so as to bring it from currently two million five hundred twenty thousand (USD 2,520,000) to three million five hundred twenty thousand United States Dollar (USD 3,520,000) by the issue of one hundred million (100,000,000) new shares having a nominal value of one United States Dollar Cent (USD0.01) each (the “New Shares”) for an aggregate subscription price of three million two hundred thirty four United States Dollar (USD 3,000,234) (the “Subscription Price”).

Thereupon, the Sole Shareholder subscribed to, and fully paid, the shares to be issued within the capital increase by way of a contribution in kind of 709,067,641 shares in Pronet Güvenlik Hizmetleri Anonim Sirketi, a joint stock company duly organized and validly existing under the laws of the Republic of Turkey, with headquarters located at Otakçilar Cad., Flatofis No:78, Kat:2 B-2A Eyüp Istanbul, Turkey and registered with Istanbul Trade Registry under trade registry number of 327331 (the “Contribution in Kind”).

The Sole Shareholder acknowledged the valuation report on the Contribution in Kind prepared by the board of managers of the Company which conclusion reads as follows:

“In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to USD 3,000,234 being equal to the subscription price of USD 3,000,234 for the 100,000,000 new shares to be issued by the Company.”

The Sole Shareholder resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at three million three million two hundred thirty four United States Dollar (USD 3,000,234).

A proof of the transfer of the Contribution in Kind to the Company has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate from the subscription price an amount equal to the nominal value of the new shares so issued to the share capital and an amount of two million two hundred thirty four United States Dollar (USD 2,000,234) to the freely distributable share premium.

There after the Sole Shareholder resolved to consequentially amend article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder further resolved to amend articles 7 and 8 in the articles of association of the Company to read as set forth in the agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolved to insert new articles 9 and 10 in the articles of association of the Company to read as set forth in the agenda and to renumber the following articles.

Fourth resolution

The Sole Shareholder further resolved, after renumbering the articles of association as provided for under the third resolution, to insert a new article 14 in the articles of association of the Company to read as set out in the agenda and to renumber the following articles.

111950

Fifth resolution

The Sole Shareholder further resolved, after renumbering of the articles of association as provided for under the fourth resolution to insert a new article 20 in the articles of association of the Company to read as set out in the agenda and to renumber the following article.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledged the resignation of Marc Lamberty] and resolved to recompose the board by reclassifying the existing managers of the Company as class A managers and to appoint Jean Marie Bettinger, with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, born on 14th March 1973 in Saint-Avoid (France) and Alp Saul with professional address at Flatofis kat:2 34050 Halic-Istanbul Turkey, born on 6 March 1971 in Istanbul (Turkey), born on 6 March 1971 in Istanbul (Turkey) as new class B managers so that the board of managers of the Company is from now on composed as follows:

- Yalin Karadogan, Class A Manager
- Daniele Arendt, Class A Manager
- Alp Saul, Class B Manager
- Jean Marie Bettinger, Class B Manager

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Proteger Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 30 mai 2012 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1687 du 4 juillet 2012 inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.210, représentée par Maître Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 2 août 2012 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Proteger Investments S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 23 mai 2012 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1383 du 5 juillet 2012, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.985.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 1 août 2012, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les deux cent cinquante deux millions (252.000.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions devaient être passées sont les suivants, tous les points étant interdépendants et ne formant qu'une seule résolution:

Ordre du jour

A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant d'un million dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000) afin de le porte de son montant actuel de deux millions cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 2.520.000) à trois millions cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 3.520.000) par l'émission de cent millions (100.000.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de trois millions deux cent trente-quatre dollars des Etats-Unis (USD 3.000.234) (le «Prix de Souscription»), souscription aux Nouvelles Parts Sociales et paiement du Prix de Souscription par l'Associé Unique par apport en nature de sept cent neuf millions soixante sept mille six cent quarante et une (709.067.641) parts sociales de Pronet Güvenlik Hizmetleri Anonim Sirketi, une société anonyme régie et valablement existante dous le droit de la République de Turquie, ayant son siège social à Otakçilar Cad., Flatofis No:78, Kat:2 B-2A

Eyüp Istanbul, Turkey et enregistrée auprès du Registre du Commerce d'Istanbul sous le numéro 327331 (l'«Apport en Nature»); approbation de la valeur de l'Apport en Nature et allocation depuis le Prix de Souscription d'un montant d'un million de dollar des Etats-Unis (USD 1.000.000) au capital social et le solde au compte de prime d'émission librement distribuable, modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société de la manière reprise ci-dessous:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 3.520.000) divisé en trois cent cinquante-deux millions (352,000,000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts. Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

B. Modification des articles 7 et 8 des statuts de la Société de telle sorte qu'ils se lisent de la façon suivante:

« Art. 7. Le Conseil de Gérance de la Société.

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») de quatre (4) membres, ou après l'occurrence d'un UP-Event ou d'un SUP-Event qui dure, jusqu'à cinq (5) membre nommés comme corps collégial par l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions ci-après. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Gérant» ou un «Membre du Conseil de Gérance») peuvent mais ne doivent pas être associés. Le Conseil de Gérance doit, conformément à ce qui précède, être composé du nombre de membres déterminé par l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'article 7.3 (excepté pour la période entre une et plusieurs démissions et de nouvelles nominations) dûment enregistré dans le procès-verbal de cette assemblée conformément à cet Article.

7.2. Les Membres du Conseil de Gérance sont nommés et démis de leurs fonctions par décision de l'assemblée générale des associés qui détermine le terme de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants peuvent être réélus, mais leur nomination peut aussi être révoquée avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment et tout Gérant peut être remplacé à tout moment sur simple décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

7.3. Le Conseil de Gérance peut-être composé de deux (2) gérants de classe A (ensemble les «Gérants de Classe A») au maximum et de deux (2) gérants de classe B (ensemble les «Gérants de Classe B») sauf dans le cas d'une Sous-Performance (un «UP-Event») ou d'une Sous-Performance Significative (un «SUP-Event») qui dure, l'assemblée générale des associés peut discrétionnairement convoquer ou a le droit d'obtenir des Gérants qu'ils convoquent une assemblée générale avec l'ordre du jour unique de nommer un Gérant de Classe A supplémentaire au Conseil et la Société doit mettre en oeuvre toute mesure pour s'assurer que ce Gérant supplémentaire est nommé et reste en place tant que dure un UP-Event ou un SUP-Event.»

« Art. 8. Président, Vice-Président, Comités.

8.1 Le Conseil nomme un président du Conseil parmi les Gérants de Classe B (le «Président») et un vice président est nommé parmi les Gérants de Classe A (le «Vice-Président»). Le Président et le Vice-Président sont nommés annuellement.

8.2 Le Président doit: (a) convoquer les Conseils de Gérance; et (b) conformément à l'article 8.3 ci-dessous, présider les Conseils de Gérance et les Assemblées Générales de la Société conformément à la loi applicable.

En outre, le Conseil peut dans le cadre de ses pouvoirs de temps en temps décider de déléguer au Président et/ou au Vice-Président d'autres pouvoirs ou autorités spécifiques.

8.3 Si le Président est dans l'incapacité de participer à un Conseil de Gérance, le Vice-Président doit agir comme Président à sa place et accomplir de manière générale ses devoirs de président lorsque le Président est dans l'incapacité de le faire. Si le Président et le Vice-Président sont tous deux dans l'incapacité de participer à un Conseil de Gérance, les Gérants présents ou représentés à cette assemblée nommeront un autre Gérant pour présider la séance.

8.4 Le Conseil peut (pourvu qu'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B votent en faveur de cette résolution), établir de temps en temps un ou plusieurs comités qui aura les pouvoirs décrits dans la résolution créant ledit comité ou tels qu'en décidera le Conseil ultérieurement. Chaque comité doit, sauf si le Conseil en a décidé autrement à la majorité (pourvu qu'au moins un Gérant de Classe A et, à moins qu'un Accord applicable (le cas échéant), un Gérant de Classe B votent en faveur de cette résolution), être constitué d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B (ou leurs représentants nominatifs respectifs).»

C. Insertion de nouveaux articles 9 et 10 dans les statuts de la Société de telle sorte qu'ils se lisent de la façon suivante et renumérotation des articles suivants:

« Art. 9. Le Conseil de Gérance.

9.1 Les Réunions du Conseil de Gérance devront être convoquées par le Président du Conseil de Gérance, ou, si le Président ne convoque pas de réunion sur demande d'un Gérant, par un tel Gérant.

9.2 Sauf accord contraire par la majorité du Conseil (sous condition qu'au moins un Gérant de Classe A et, sauf dispositions contraires de l'article 9.8, un Gérant de Classe B, vote en faveur d'une telle résolution), au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la convocation de chaque Réunion du Conseil (fixant la date et le lieu d'une telle réunion) devra être donné à chaque Gérant, sauf si au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B s'accordent autrement ou tous les Gérants sont présents ou représentés à une telle réunion. La notice devra être accompagnée par un ordre

du jour des questions à traiter lors d'une telle réunion. Sauf accord contraire d'une majorité du Conseil (sous condition qu'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B votent en faveur d'une telle résolution), aucune question ne peut être traitée à une Réunion du Conseil sauf si elle a été inscrite à l'ordre du jour annexé à la convocation. Une Réunion du Conseil peut être tenue sans notice préalable sous condition que tous les Gérants sont présents ou dûment représentés lors d'une telle réunion ainsi convoquée ou en donnant notice écrite de moins de quarante-huit (48) heures en cas d'urgence en quel cas la nature et les motifs de l'urgence devront être mentionnés dans la notice écrite. L'avis de convocation devra être donné par écrit par courrier, coursier, fax ou email-pdf. Les Gérants peuvent renoncer à l'avis de convocation (mais seulement pour l'avis qui les concerne personnellement), en donnant leur accord écrit par courrier, coursier, fax ou email-pdf.

9.3 Soumis à l'article 9.4, le quorum requis aux Réunions du Conseil devra être de deux (2) Gérants et devra inclure au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

9.4 Si endéans trente (30) minutes de l'heure fixé pour la tenue de la Réunion du Conseil, le quorum n'est pas présent ou représenté, la réunion devra être reportée (avec le même ordre du jour) au jour qui suit la date fixé pour la Réunion du Conseil originale (ou si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, au prochain Jour Ouvrable qui suit), au même horaire et lieu que la Réunion du Conseil originale. Le quorum de réunion pour une telle réunion reportée devra être de deux (2) Gérants et devra inclure au moins deux (2) Gérants étant donné que:

9.4.1 si la question examinée par le Conseil est une Première Question Réservée, le quorum devra être de deux (2) Gérants et devra inclure au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B; et

9.4.2 si la question examinée par le Conseil est une Deuxième Question Réservée et qu'il n'y a pas d'Événement-SUP qui continue, le quorum devra être de deux (2) Gérants et devra inclure au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

9.5 Les Réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants de communiquer entre eux). Le Conseil de Gérance peut également, en toutes circonstances, prendre des décisions par le biais de résolutions écrites unanimes. Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les Gérants seront aussi valables et effectives que si elles avaient été passées lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas, les résolutions et décisions devront expressément être prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier, coursier email-pdf électronique ou fax (et dans une ou plusieurs parties).

9.6 Tout membre du Conseil peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à la réunion de communiquer entre eux.

La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à une telle réunion. Tout Gérant peut agir à toute réunion des Gérants en nommant par écrit, par fax ou email-pdf électronique un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil peut représenter un plusieurs de ses collègues.

9.7 Sous réserve de l'article 14, les résolutions du Conseil (autres que des résolutions circulaires) seront prises par majorité simple des Gérants présents ou représentés. Chaque Gérant aura droit à une voix. Un Gérant peut nommer tout autre Gérant pour le représenter lors d'une Réunion du Conseil et un tel représentant sera autorisé de participer et de voter à toute réunion ajournée pour cela.

9.8 Toute exigence dans les articles 9.2 ou 9.4 pur l'assentiment ou l'approbation d'un Gérant de Classe B à une Réunion du Conseil, où l'assentiment ou l'approbation d'un Gérant de Classe B est expressément prévu d'être soumis aux dispositions de cet 9.8 devra cesser d'être applicable si les deux: (i) le quorum pour les Réunions du Conseil prenant en considération l'ordre du jour pour de telles réunions en application de l'article 9.4 n'inclut pas de Gérant de Classe B; et (ii) aucun Gérant de Classe B ne participe à la Réunion du Conseil à laquelle la question pertinente qui nécessite l'approbation d'un Gérant de Classe B est traitée.

9.9 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance devront être signé par deux Gérants, dont au moins un doit être un Gérant de Classe A ou comme peut être résolu à la réunion concernée (ou toute réunion ultérieure). Des copies ou extraits de ces procès-verbaux ou de toute résolution (y inclus les résolutions écrites) qui peuvent être produites lors de procédures en justice ou autrement doivent être signés par deux Gérants dont au moins un doit être un Gérant de Classe A ou comme peut être résolu à la réunion en question ou toute réunion ou résolution ultérieure.»

« Art. 10. Pouvoirs du Conseil, Signatures autorisées.

10.1 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou faire tout acte de disposition et d'administration relevant des besoins de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale ou dans sa compétence exclusive, par loi ou par les Statuts devront être de la compétence du Conseil de Gérance. A l'égard de Tierces Parties, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatives à la Société qui n'ont pas été réservées par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou comme peut être prévu dans les présentes.

10.2 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil dont au moins un doit toujours être un Gérant de Classe A. étant donné que pour les Questions Réservées de l'article 14, un doit toujours être un

Gérant de Classe B pour les questions relatives aux Premières Questions Réservées et Deuxièmes Questions Réservées sauf s'il y a un Evénement-SUP, ou il ne doit y avoir d'obligation d'avoir une signature d'un Gérant de Classe B, ou par signature conjointe ou simple d'une personne ou de personnes auxquels un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance.»

D. Après avoir renuméroté les statuts de la manière reprise sous (C), insertion d'un nouvel article 14 dans les statuts de la Société pour qu'il se lise de la manière suivante et renumérotation des articles suivants:

« **Art. 14. Questions Réservées.**

14.1 Premières Questions Réservées

Les questions suivantes (les «Premières Questions Réservées») nécessiteront l'approbation positive d'au moins un Gérant de Classe B lors d'une Réunion du Conseil en lien avec la Première Matière Réservée:

14.1.1 la modification des Articles et/ou des statuts de quelconque Filiale de la Société dans la mesure d'une atteinte aux droits octroyés aux Associés Minoritaires (incluant le changement de la nature de l'entreprise) où de telles modifications seraient matériellement préjudiciables aux Associés Minoritaires et/ou auraient un impact sur les Associés Minoritaires de manière disproportionnée par rapport à tous les autres Associés.

14.1.2 la cession de Parts Sociales par les Associés Majoritaires ou les Associés Minoritaires, et/ou toute cession de Parts Sociales dans quelconque Filiale de la Société;

14.1.3 l'entrée en relation avec une Partie Liée;

14.1.4 créer ou modifier la signature circulaire de Pronet ou l'émission d'une procuration donnée par la Société ou quelconque de ses Filiales avec des pouvoirs qui pourraient toucher une Première Question Réservée.

14.2 Deuxièmes Matières Réservées

14.2.1 Conformément à l'article 14.2.4, les matières suivantes en relation avec le Groupe seront qualifiées comme «Deuxièmes Matières Réservées» et, sauf dans le cas d'un Evènement-SUP qui continue, nécessitera l'approbation affirmative d'au moins un Gérant de la Classe B lors d'un Conseil de Gérance.

14.2.1.1 pour les acquisitions, fusions, scissions, IPO, accords de cession et les actes relatifs à quelconque sûreté en faveur de parties tierces excluant toute sûreté requise pour une injonction de fonds des Associés ou de prêts des Associés par un quelconque membre du Groupe qui sont de nature substantielle; pour les besoins de ce sous-article substantiel veut dire toute transaction avec une valeur excédant vingt millions de dollars US (USD 20,000,000);

14.2.1.2 prenant en charge ou contractant toute dette (en excluant tout injection de fonds des Associés ou des prêts des Associés) par un membre quelconque du Groupe qui est supérieure à deux millions de dollars US (USD 2,000,000) en addition à toute dette envisagé dans le Budget Annuel;

14.2.1.3 adoptant et/ou modifiant le Budget Annuel

14.2.1.4 autres que prévus dans le Budget Annuel, l'emploi d'une personne (autre que le CEO) ayant un salaire net supérieur à deux cent cinquante mille Dollars US (USD 250,000) par membre du Groupe;

14.2.1.5 autres que prévus dans le Budget Annuel et en excluant les investissements et les achats d'équipement d'alarme, d'engagement de financement supérieur à deux millions Dollars US (USD 2,000,000) par membre du Groupe;

14.2.1.6 créant et modifiant la signature circulaire et l'autorité déléguée de tout employé ou de tout membre de l'Equipe de Gestion (Management Team)

14.2.1.7 en cas de remplacement CEO, droit de veto des trois candidats proposés à être proposés par agence de recrutement réputée; et

14.2.1.8 adoptant, ou mettant en oeuvre tout changement matériel dans les méthodes comptables ou les pratiques au regard du Group qui serait matériellement préjudiciable aux Associés Minoritaires.

14.2.2 Les dispositions de l'article 14.2 ne s'appliqueront pas à des actions, décisions ou questions quelconques (ou toute action, décision ou question liée) qui sont autrement autorisées, prévues ou envisagées par les dispositions des Articles ou les dispositions de tout Arrangement pertinent et applicable. Ensuite, s'il y a une question qui est à la fois une Première Question Réservée et une Deuxième Question Réservée, alors les exceptions de la Première Question Réservée en question tel que prévus à l'article 14.1 devront s'appliquer aussi en relation avec la Deuxième Question Réservée en question.

14.2.3 En cas d'un Evènement-UP ou d'un Evènement-SUP qui continue, l'Associé Minoritaire s'engage qu'il va exercer ses droits en tant qu'Associé pour mettre en oeuvre toute action, décision ou question (ou toute action, décision ou question liée) qui est autorisée, prévue ou envisagée, par les dispositions des Articles et/ou les dispositions de tout Arrangement applicable pertinent, sous condition qu'une telle action, décision ou question n'est pas une Première Question Réservée ni une Deuxième Question Réservée, en cas d'Evènement-UP, et n'est pas une Première Question Réservée, en cas d'Evènement-SUP.

E. Après avoir renuméroté les statuts de la manière reprise sous (D), insertion d'un nouvel article 20 dans les statuts de la Société pour qu'il se lise de la manière suivante et renumérotation de l'article suivant:

« **Art. 20. Définitions.**

Affilié

Signifie, dans les relations avec une société, toute autre société contrôlant

	directement ou indirectement, contrôlée par ou sous le contrôle commun avec une telle société (à condition que la société ne soit pas une filiale de quelconque Associé et vice versa, et pour le surplus dans le respect de l'Associé Majoritaire, ces entités étant nommées Affiliés de l'Associé Majoritaire dans l'Arrangement applicable (s'il y en a).
Budget annuel	Signifie le budget initial dans le respect de tout exercice financier suivant, le budget annuel comme mentionné dans l'Arrangement Applicable pertinent et dans la mesure prévue là-dedans comme approuvé par l'Assemblée (en tout cas comme révisé en accord avec l'Arrangement Applicable pertinent).
Arrangement	Signifie quelconque Associé ou accord similaire qui existerait occasionnellement entre Associés de la société (qui doit dans ces cas toujours inclure l'Associé Majoritaire et l'Associé Minoritaire) et auquel la société est une partie ou qui a été notifié à la Société (s'il y en a).
Articles ou statuts	Signifie les présents articles ou statuts de la Société.
Conseil ou conseil de Gérance	Signifie le conseil de gérance de la Société.
Jour ouvrable	Signifie un jour (autre que samedi ou dimanche) où les banques commerciales sont ouvertes pour le commerce général à Istanbul, Luxembourg-Ville et Londres.
Plan d'entreprise	Aura le sens fixé dans un Arrangement applicable (s'il y en a).
Groupe	Signifie la société et ses Filiales de temps en temps ou une de celles-ci si la situation le demande et «Société du Groupe» et «membre du groupe» auront le sens correspondant.
Associé Majoritaire	Signifie Proteger Holding S.à.r.l. (RCS Luxembourg B169211).
Equipe de gestion	Seront les individus établis en tant que équipe de gestion dans l'Arrangement applicable (s'il y en a).
Gérants	Signifie des membres du Conseil de gestion de la Société.
Associé Minoritaire	Signifie Big Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée dans le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B145030.
Pronet	Signifie Pronet Güvenlik Hizmetleri Anonim Sirketi, une société par actions dûment organisée et existant valablement sous la loi de la République de Turquie avec un siège social situé à Otakçılar Cad., Flatofis No:78, Kat:2 B-2A Eyüp Istanbul and registered with Istanbul Trade Registry under trade registry number of 327331.
Partie liée	Signifie un associé ou un Affilié et ses associés ou parties tierces contrôlant cet Affilié ou associé.
Sous-performance significative	Signifie un niveau de performance SSNOCF qui est 15% sous le Plan d'Entreprise dans le dernier trimestre de 2012 ou 25% sous le Plan d'Entreprise de quelconque trimestre allant du 1 ^{er} janvier 2013 inclus et s'étendant jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.
SSNOCF	Aura la signification donnée dans l'Arrangement applicable (s'il y en a).
Filiale	Signifie, en relation avec une entreprise (la «entreprise holding»), toute autre entreprise dans laquelle l'entreprise holding (ou personnes agissant dans son ou dans leur nom) pour la période pendant laquelle étaient directement ou indirectement détenus soit: une majorité des droits de vote exerçables lors d'une assemblée générale des membres de cette entreprise dans toutes, ou pratiquement toutes questions; ou le droit de nommer ou de révoquer des directeurs ayant une majorité des droits de vote exerçables lors des assemblées du conseil des directeurs de cette entreprise dans toutes, ou pratiquement toutes les questions.
Transferts	Signifie toute cession ou transfert d'une ou plusieurs Parts Sociales ou quelconque droit direct ou indirect, légal ou effectif ou intérêt là-dedans de quelconque manière incluant le passage par une vente, cession, transfert, nantissement, hypothèque de tout type, charges, aliénation ou d'une autre manière; et Transfert, Transférant, Transféré, Transférable seront à interpréter de la même façon.
Sous-performance	Signifie la performance SSNOF trimestrielle qui est 10% sous le Plan d'entreprise dans le dernier trimestre de 2012, ou 15% sous le Plan d'Entreprise de quelconque trimestre allant du 1 ^{er} janvier 2013 et s'étendant jusqu'au 31 décembre 2016 inclu.

Toute référence dans ces Statuts à un jour ou une période de jours signifiera, dans le respect de ce jour ou le dernier jour de cette période (le cas échéant), si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant.»

F. Reconnaissance de la démission de Marc Lamberty, recomposition du conseil de gérance par reclassification des gérants actuels de la Société en gérants de classe A et nomination de Jean Marie Bettinger, ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, né le 14th March 1973 à Saint-Avold

(France) et Alp Saul ayant son adresse professionnelle au Flatofis kat:2 34050 Halic Istanbul (Turquie), né le 6 mars 1971 à Istanbul (Turquie) en tant que nouveaux gérants de classe B de telle sorte que le conseil de gérance de la Société est à présent constitué de la manière suivante:

- Yalin Karadogan, Gérant de Classe A
- Daniele Arendt, Gérant de Classe A
- Alp Saul, Gérant de Classe B
- Jean Marie Bettinger, Gérant de Classe B

Après avoir considéré ce qui précède, l'assemblée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 2.520.000) à trois millions cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 3.520.000) par l'émission de cent millions (100.000.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de trois millions deux cent trente-quatre dollars des Etats-Unis (USD 3.000.234) (le «Prix de Souscription»).

Partant, L'Associé Unique a souscrit aux Nouvelles Parts Sociales et payé le Prix de Souscription par l'Associé Unique par apport en nature de sept cent neuf millions soixante sept mille six cent quarante et une (709.067.641) parts sociales de Pronet Güvenlik Hizmetleri Anonim Sirketi, une société anonyme régie et valablement existante sous le droit de la République de Turquie, ayant son siège social à Otakçilar Cad., Flatofis No:78, Kat:2 B-2A Eyüp Istanbul, Turkey et enregistrée auprès du Registre du Commerce d'Istanbul sous le numéro 327331 (l'«Apport en Nature»).

L'Associé Unique a pris connaissance du rapport d'évaluation de l'Apport en Nature préparé par le Conseil de Gérance de la Société dont la conclusion est la suivante:

“Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à USD 3.000.234 qui est égal au prix de souscription de USD 3.000.234 pour les 100.000.000 nouvelles parts sociales qui seront émises par la Société.”

L'Associé Unique a approuvé la valeur de l'Apport en Nature à trois millions deux cent trente-quatre dollars des Etats-Unis (USD 3.000.234).

Une preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a alloué depuis le Prix de Souscription un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales ainsi émises au capital social et un montant de deux millions deux cent trente quatre dollars des Etats-Unis (USD 2.000.234) au compte de prime d'émission librement distribuable.

L'Associé Unique a décidé de manière subséquente de modifier l'article 5 des statuts de la société de la manière reprise dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la Société de telle sorte qu'ils se lisent comme dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'insérer les articles 9 et 10 dans les statuts de la Société de telle sorte qu'ils se lisent comme dans l'ordre du jour et de renumérotter les articles suivants.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a ensuite décidé après avoir renuméroté les articles des statuts conformément à la troisième résolution, d'insérer un nouvel article 14 dans les statuts de la Société de telle sorte qu'ils se lisent comme dans l'ordre du jour et de renumérotter les articles suivants.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a ensuite décidé après avoir renuméroté les articles des statuts conformément à la quatrième résolution, d'insérer un nouvel article 20 dans les statuts de la Société de telle sorte qu'ils se lisent comme dans l'ordre du jour et de renumérotter l'article suivant.

Sixième résolution

L'Associé Unique de la Société a pris connaissance de la démission de Marc Lamberty, reconstitution du conseil de gérance par reclassification des gérants actuels de la Société en gérants de classe A et nomination de Jean Marie Bettinger, ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, né le 14th March 1973 à Saint-Avold (France) et Alp Saul ayant son adresse professionnelle au Flatofis kat:2 34050 Halic-Istanbul (Turquie), né le 6 mars 1971 à Istanbul (Turquie) en tant que nouveaux gérants de classe B de telle sorte que le conseil de gérance de la Société est à présent constitué de la manière suivante

- Yalin Karadogan, Gérant de Classe A
- Daniele Arendt, Gérant de Classe A
- Alp Saul, Gérant de Classe B
- Jean Marie Bettinger, Gérant de Classe B

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à quatre mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent procès-verbal, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Beyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 août 2012. Relation:LAC/2012/37203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012104592/671.

(120142901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

Super-Max Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.969.

In the year two thousand and twelve, on the seventh of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Super-Max Malta Limited, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 60 Tigne Towers, Tigne Street, Sliema SLM 3172, Malta, registered with the Register of Companies of Malta under number C 51177 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Elena TITKOVA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 February 2012.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The Sole Shareholder requests the notary to act that:

I. It is the Sole Shareholder of "SUPER-MAX LUXEMBOURG S.à r.l.", a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Trade Register, section B number 154.969, incorporated by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated August 6th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2083 of October 5th, 2010.

The Articles of Association have been amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated March 24th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1470 of July 5th, 2011.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's annual fiscal year which shall henceforth run from April 1st of each year to March 31th of the next year, and subsequent amendment of article 13.1. of the Articles of Incorporation.

2. Statement that the current business year which started on January 1st, 2012 will end on March 31th, 2012;

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

111957

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the fiscal year of the Company so that it shall henceforth run from April 1st of each year to March 31st of the next year and to subsequently amend article 13.1. of the Articles of Incorporation in order to give it the following wording:

" **13.1.** The financial year begins on the first (1) of April of each year and ends on the thirty-first (31) of March of the following year."

Second resolution

The meeting states that the current business year, which started on January 1st, 2012, will end on the 31st of March 2012.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le sept mars.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Super-Max Malta Limited, une société, constituée et régie selon les lois de Malte, ayant son siège social à 60 Tigne Towers, Tigne Street, Sliema SLM 3172, Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 51177 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Elena TITKOVA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 février 2012.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le Notaire soussigné, sera enregistrée avec le présent acte.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I. Elle est l'Associé Unique de la société "SUPER-MAX LUXEMBOURG S.à r.l.", société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 154.969, constituée suivant acte de Maître Carlo VERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2083 du 5 octobre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1470 du 5 juillet 2011.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'année fiscale de la Société qui courra désormais du 1^{er} avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante, et modification subséquente de l'article 13.1. des statuts.

2. Déclaration que l'année sociale en cours qui a débuté le 1^{er} janvier 2012 se terminera exceptionnellement le 31 mars 2012.

3. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'année fiscale de la Société, de sorte qu'elle courra désormais du 1^{er} avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante, et de modifier subséquemment l'article 13.1. des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **13.1.** L'exercice social commence le premier (1^{er}) avril de chaque année et se termine le trente et un (31) mars de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'assemblée déclare que l'année sociale en cours, ayant débuté le 1^{er} janvier 2012, se terminera le 31 mars 2012.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le ou les comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an mentionnés en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Titkova et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 mars 2012. LAC/2012/11217. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107081/105.

(120145673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Dumagis S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Geert DIRKX

Administrateur unique

Référence de publication: 2012107319/11.

(120146386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

European Optical Manufacturing Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.904.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107321/12.

(120146775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Ebenrain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EBENRAIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107325/11.

(120146609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

European Property Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.859.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107322/12.

(120146729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Eastern Property Investment 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 129.701.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 24 juillet 2012 à 10 heures

Résolution

L'Assemblée décide de reconduire les Mandats des Membres du Conseil de Surveillance, à savoir:

Madame Marie Immacolata FLORANGE

Madame Galina ROKOSUIEVA

Monsieur Jérémy STEFFEN

Les mandats prendront fin le 31 décembre 2016.

L'adresse professionnelle des trois Membres du Conseil de Surveillance est fixée au 65 Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASTERN PROPERTY INVESTMENT 2 S.C.A

Référence de publication: 2012107324/19.

(120146512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

ECM Credit Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.817.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107326/10.

(120146129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

First Data International Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 156.250,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2012
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2012107370/13.

(120146290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Edilart S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.665.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012107328/10.

(120146519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Energex Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.245.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012107332/12.

(120146294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Epicea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.137.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 17 août 2012, a approuvé les décisions suivantes:

- La démission de Mme Monica Tiuba, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.
- Le mandat de M. Anton Imhof en tant qu'Administrateur de la société est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012107334/16.

(120146218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Equity Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 262.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 123.029.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 26 juillet 2012 que le commissaire aux comptes VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B154843, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par CONCLILIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B161634, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012107346/16.

(120146102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

CLdN Terminaux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 161.487.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2012

«The General Meeting decides to re-elect Mr Christian Cigrang, Mr Pierre Cigrang, Mr Freddy Bracke, Mr Michel Jadot, Mr Frank van Bellingen, Mr Michael Gray, Mr Gary Walker and Mr Alexis Vermast for another year until the next annual general meeting of shareholders. The General Meeting also decides to re-elect BDO-audit for another year until the next annual general meeting of shareholders.»

Traduction libre

«L'Assemblée Générale décide de renommer Messieurs Christian Cigrang, Pierre Cigrang, Freddy Bracke, Michel Jadot, Frank van Bellingen, Michael Gray, Gary Walker et Alexis Vermast comme administrateurs pour une année supplémentaire jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire. L'Assemblée Générale décide aussi de renommer BDO-audit pour une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire.»

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012108507/20.

(120147108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

AHCL Luxembourg Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.903.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of the month of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

«Aircastle Holding Corporation Limited», a company incorporated under the laws of Bermuda with registration number 37347 and registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal, given on July 25, 2012;

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures,

certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. Further, the Company may acquire, assign all other sort of title by subscription, purchase, exchange, sale or any other way. The Company may hold interests in partnerships.

In general, the Company may carry out all financial operations in the area of securities likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Name. The name of the Company is "AHCL Luxembourg Finance Company".

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-city (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

Art. 6. Capital.

6.1 The issued capital of the Company is set at Thirty Three Thousand UNITED STATES DOLLARS (33,000.-USD) divided into:

- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class A Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class B Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class C Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class D Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class E Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class F Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class G Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class H Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class I Shares, and
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class J Shares.

each Share with a nominal value of One UNITED STATES DOLLARS (1.-USD) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

6.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

6.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

6.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes

J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman who presided at such meeting or any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

Art. 13. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the joint signature of two Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Manager; or by two Managers in case of Board; or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the next year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

20.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

20.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

20.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

20.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

20.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 22. Definitions.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 13 of the bylaws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

Interim Account Date

Art. 23. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter.

The appearing party declares to subscribe to:

- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class A Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class B Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class C Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class D Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class E Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class F Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class G Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class H Shares,
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class I Shares, and
- Three Thousand Three Hundred (3,300) Class J Shares.

each Share with a nominal value of One UNITED STATES DOLLARS (1.-USD) and to fully paid up in cash these Shares for an amount of Thirty Three Thousand UNITED STATES DOLLARS (33,000.-USD) together with a share premium amounting to One Million Thirty Six Thousand Two Hundred UNITED STATES DOLLARS (1,036,200.-USD) for a total amount of One Million Sixty Nine Thousand Two Hundred UNITED STATES DOLLARS (1,069,200.-USD).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately two thousand two hundred Euros (2,200.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the followings as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

Class A Manager:

- Mrs. Sarah Clarkin, Senior Vice-President – Legal, born in Belfast, Northern Ireland, on 3rd October 1972, residing in 24 Auburn, Howth Road, Clontarf, Dublin 3, Ireland;

Class B Managers:

- Mr. Philippe Morales, lawyer, born in Savigny-sur-Orge, France, on 3rd February 1968, residing professionally at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

- Mrs. Cécile Hestin, lawyer, born in Berlin, Germany, on 10th May 1974, residing professionally at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Second resolution

The registered office shall be at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois août.

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A comparu:

«Aircastle Holding Corporation Limited», une société de droit bermudien immatriculée sous le numéro 37347 ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes,

ici représentée par Mr. Regis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, donnée le 25 juillet 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations.

De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations financières dans les domaines de l'acquisition de titres qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "AHCL Luxembourg Finance Company".

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital émis de la Société est fixé à Trente-Trois Mille DOLLARS DES ETATS-UNIS (33.000.-USD) divisé en:

- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe A,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe B,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe C,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe D,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe E,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe F,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe G,

- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe H,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe I, et
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe J.

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR DES ETATS-UNIS (1.-USD), celles-ci étant entièrement libérées avec les droits et obligations énoncés dans les présents statuts.

6.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

6.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs Catégories de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Catégorie(s). En cas de rachat ou d'annulation de Catégories de parts sociales, les annulations et les rachats des parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique décroissant (débutant avec la Catégorie J).

6.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), les détenteurs des parts sociales concernées auront droit, au prorata de leurs participations dans cette Catégorie de parts sociales, au montant disponible (avec cependant la limite du montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales des Catégories de parts sociales rachetées ou annulées recevront également de la Société un montant égal à la valeur d'annulation pour chaque part sociale détenue dans la Catégorie de part sociale concernée.

6.4.1 La valeur d'annulation de chaque part sociale devra être calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales émises dans cette Catégorie de parts sociales devant être rachetées ou annulées.

6.4.2 Le montant total d'annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance, et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires. Le montant total d'annulation pour chaque Catégorie de parts sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A correspondra au Montant Disponible de la Catégorie concernée au moment de son annulation à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, étant entendu cependant que le montant total d'annulation ne sera jamais supérieur au Montant Disponible.

6.4.3. Dès le rachat ou l'annulation des parts sociales de la Catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et sera payable par la Société.»

Art. 7. Modification du capital. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par le président qui présidait la réunion concernée ou deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dument signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

Art. 13. Evénements affectant les Gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature conjointe de deux Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant; ou soit par deux Gérants en cas d'un Conseil ou encore; en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1 Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième (10%) du capital social.

20.2 Le surplus peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions énoncées ci-après.

20.3 Les associés peuvent décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmenté des profits reportés ainsi que des montants alloués aux réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes devant être mis en réserve conformément à la Loi, en conformité avec les dispositions énoncées ci-après.

20.4 La prime d'émission peut être distribuée aux associés suivant une décision de l'assemblée générale des associés suivant les conditions ci-dessous. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer les montants de la prime d'émission à la réserve légale.

20.5 Les dividendes distribués peuvent être payés dans toute devise décidée par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance et peut être versé au lieu et à la date décidée par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable à la conversion des dividendes dans la devise du paiement. Les dividendes distribués mais non payés sur une part sociale pendant cinq ans ne peuvent pas par la suite être réclamés par l'associé et reviendront à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes distribués mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des associés.

20.6 En cas de dividende distribué, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égalitaire à tous les associés au pro rata des parts sociales détenues et ce indifféremment de leur Catégorie. Par la suite,

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs des dernières Catégories de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier les parts sociales de la Catégorie J, ensuite si aucune part sociale existe dans cette Catégorie, les parts sociales de la Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de la Catégorie A qui existent).»

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges retenues contre la Société ainsi que les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et afin de réaliser sur une base globale le même résultat économique que prévue par les règles de distributions de dividendes.

Art. 22. Définitions.

Montant disponible	<p>Le Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé est habilité à procéder à des distributions de dividendes conformément à l'article 8 des Statuts, augmentés de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des statuts de la Société, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:</p> $MD = (PN + P + RC) - (PE + RL)$ <p>Où: MD = Montant disponible PN = Profits nets (incluant les profits reportés) P = Toutes réserves librement distribuables RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie des parts sociales devant être annulée PE = Pertes (incluant les pertes reportées) RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société.</p>
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société tels qu'ils figurent à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date qui n'est pas antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales.

Art. 23. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés.

La partie comparante déclare souscrire à:

- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe A,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe B,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe C,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe D,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe E,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe F,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe G,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe H,
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe I, et
- Trois Mille Trois Cents (3.300) Parts Sociales de Classe J.

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR DES ETATS-UNIS (1.-USD), et déclare entièrement libérer en numéraire ces parts sociales pour un montant total de TRENTE TROIS MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (33.000,-USD) ensemble avec une prime d'émission égal à UN MILLION TRENTE SIX MILLE DEUX CENTS DOLLARS DES ETATS-UNIS (1.036.200,-USD) pour un montant total de UN MILLION SOIXANTE NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS DES ETATS-UNIS (1.069.200,-USD).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à deux mille deux cents Euros (2.200.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique prénommé, par le mandataire susnommé, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

Gérant de catégorie A:

- Madame Sarah Clarkin, Senior Vice-President – Legal, née à Belfast, Irlande du Nord, le 3 octobre 1972, demeurant au 24 Auburn, Howth Road, Clontarf, Dublin 3, Irlande;

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Philippe Morales, avocat, né à Savigny-sur-Orge, France, le 3 février 1968 demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Madame Cécile Hestin, avocate, née à Berlin, Allemagne, le 10 mai 1974 demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2012. Relation: LAC/2012/37956. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106066/612.

(120144693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

ESSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESSY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107349/11.

(120146538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

European News Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.757.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107353/12.

(120146774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

EPP Holdings II S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 154.270.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107335/10.

(120146601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

EPP Ile de France (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 80.536.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107336/10.

(120146600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

EPP Ivry Hoche Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.393.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107337/10.

(120146596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

EPP Marathon Alpha (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.382.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107338/10.

(120146602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Waff International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 52.955.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012107742/14.

(120146401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

EPP Marathon Alpha Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.381.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107339/10.

(120146604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.384.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107340/10.

(120146595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

EPP Marathon Sigma Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.383.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107341/10.

(120146594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

EPP Massy Ile de France (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.385.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107342/10.

(120146597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

WhiteWave European Partners, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

WhiteWave European Partners S.C.S.

Dûment représenté par WhiteWave International Limited

Michael Castiel

Administrateur

Référence de publication: 2012107747/14.

(120146755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

EPP Massy Ile de France Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.386.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107343/10.

(120146598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

EPP Rue Martel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.394.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107344/10.

(120146599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

EPP Suresnes Curie Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.391.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107345/10.

(120146603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Erasmus Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 23.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107347/9.

(120146329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Fidessa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Pour FIDESSA FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012107383/15.

(120146054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Degroof Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 24.822.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 31 juillet 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Eric Nols, Vincent Planche, Patrick Wagenaar, Olivier Masse, Eric Lobet et Jacky Goossens en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,
2. de réélire KPMG Luxembourg S.à r.l. (anciennement KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg), avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour Degroof Global

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2012108527/20.

(120146857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Erasmus Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 23.438.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 août 2012

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Thierry FLEMING de son mandat d'administrateur et de Président du conseil d'administration.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107348/16.

(120146339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Ets Pierre Kess et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. - Ilot Est n° 7.
R.C.S. Luxembourg B 90.178.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107350/10.

(120146694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Eurobuild Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 110.503.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 26 juillet 2012 que le commissaire aux comptes VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 154.843, ayant son siège social au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par CONCI-

LIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 161.634, ayant son siège social au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012107351/16.

(120146116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

European Optical Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.493.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107354/12.

(120146776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

EG Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.366.

In the year two thousand and twelve, on the first of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting" of the shareholders of "EG MANAGEMENT S.A.", a "société anonyme", which was incorporated pursuant to a notarial deed on 27 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 23 August 2011, under number 1932 and page 92725, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 161 366 and having its registered office at 121 Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (hereafter referred to as the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

The Meeting is opened with Mr Jean-Marie BETTINGER, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Jean-Pascal CARUSO, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mrs Yasmina BEKOUASSA, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the Meeting is the following:

1.- To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.EUR) each, to an amount of SIXTY-TWO THOUSAND EURO (62'000.- EUR) to be divided into six hundred and twenty (620) ordinary shares, with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

2.- To issue three hundred and ten (310) new ordinary shares, having each a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on, against contributions in cash.

3.- To have all these new shares subscribed by the current shareholders of the Company in the same proportions as their current shareholding in the Company and to have full payment in cash of the par value of each such new share issued by the Company.

4.- To amend Article 5, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the capital increase, to give it then henceforth the following wording:

Art. 5. (first paragraph). "The issued subscribed share capital is set at of SIXTY-TWO THOUSAND EURO (62'000.- EUR) e divided into six hundred and twenty (620) ordinary shares, with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from said attendance-list that all the shares representing the total capital amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) are present or represented at the Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this Meeting.

After deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) in order to raise the subscribed capital from its current amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, to an amount of SIXTY-TWO THOUSAND EURO (62'000.- EUR) to be divided into six hundred and twenty (620) ordinary shares, with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to issue three hundred and ten (310) new ordinary shares, having each a par value of ONE HUNDRED EURO (100.-EUR) and having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on, against contributions in cash.

Third resolution

Subscription - Payment

The Meeting acknowledges and states, that all these newly issued shares were subscribed by the current shareholders of the Company in the same proportions as their current shareholding in the Company and fully paid up the same shareholders by contributions in cash of the par value of each such new share issued by the Company.

Furthermore the subscribers declare and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new share issued has been fully paid up in cash and that the Company has now at its free disposal the total amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR), proof of such payment has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fourth resolution

As a result of the above mentioned capital increase, the Meeting RESOLVES to amend Article 5, First Paragraph of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect such change. The Meeting RESOLVES that Article 5, First paragraph of the Company's Articles of Incorporation shall thus forthwith read as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The issued subscribed share capital is set at of SIXTY-TWO THOUSAND EURO (62'000.- EUR) e divided into six hundred and twenty (620) ordinary shares, with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire Assemblée») des actionnaires de «EG MANAGEMENT S.A.», une société anonyme, constituée conformément à un acte notarié en date du 27 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 23 août 2011, sous le numéro 1932 et page 92725, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 161 366, établie et ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal CARUSO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Yasmina BEKUASSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1.- D'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, à un montant de SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62'000.- EUR) qui sera divisé en six cent vingt (620) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR).

2.- D'émettre trois cent dix (310) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes et des bénéfices à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire et à libérer intégralement en numéraire.

3.- De constater et d'accepter la souscription de toutes ces nouvelles actions émises par la Société par les actionnaires existants et ceci au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société et de recevoir la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces actions nouvelles par des apports en numéraire.

4.- De modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital intervenue, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit émis est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62'000.- EUR) divisé en six cent vingt (620) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau de l'Assemblée, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune, à un montant de SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62'000.- EUR) qui sera divisé en six cent vingt (620) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'émettre trois cent dix (310) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action et conférant droit à des dividendes et des bénéfices à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire, contre paiement en cash.

Troisième résolution *Souscription - Libération*

L'Assemblée reconnaît et constate que toutes ces nouvelles actions émises par la Société ont été souscrites par les actionnaires existants de la Société et ceci au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société et que les mêmes actionnaires ont libéré intégralement chaque action nouvellement émise par des versements en numéraire.

Les prédits souscripteurs déclarent en outre et tous les participants présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été entièrement libérée en numéraire et que la somme totale de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Comme suite à l'augmentation de capital évoquée ci-dessus, l'Assemblée DECIDE de modifier l'Article 5, premier alinéa des Statuts de la Société pour refléter ce changement. L'Assemblée DECIDE que l'Article 5, premier alinéa des Statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit émis est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62'000.- EUR) divisé en six cent vingt (620) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.M. BETTINGER, J.P. CARUSO, Y. BEKUASSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2012. Relation: EAC/2012/10497. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012107331/169.

(120146185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Eurocash-Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.631.

Mit Wirkung zum 10. April 2012 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im August 2012.

Référence de publication: 2012107352/11.

(120146403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

European Opticians S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.902.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107355/12.

(120146777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

European Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.012.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.435.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107356/12.

(120146728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

European Rail Freight Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.677.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107357/12.

(120146730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

European Rail Freight I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 264.400,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.013.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107358/12.

(120146731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

European Rail Freight II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 8.612.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.676.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107359/12.

(120146732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

European Recreational Vehicles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.441.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107360/12.

(120146733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Foncière des Caraïbes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 83.997.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 10 juillet 2012

Aux termes d'une délibération en date du 10 juillet 2012, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 1^{er} juillet 2012:

- Monsieur Barry Black, employé privé, né le 29 décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
en remplacement de Madame Claire Alamichel, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
Foncière des Caraïbes S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2012107394/18.

(120146428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

European Sporting Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.527.

—
La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107362/12.

(120146685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

European Testing Services (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.383.

—
La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107363/12.

(120146686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

European Testing Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.381.

—
La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107364/12.

(120146687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 18.517.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 24. Mai 2012 hervor dass:

die Herren:

- Rainer Eichholz, Lessingstrasse 16, D-59423 Unna
- Oliver Schmitt, Taubenweg 5, D-51674 Wiehl
- Dieter Majewski, Viktoriaweg 6, D-61350 Bad Homburg
- Kruno Crepulja, Allestrasse 42, D-65239 Hochheim,

als Verwaltungsratsmitglieder bestimmt wurden.

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Abschlussprüfer bestimmt wurde.

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Luxembourg, den 22. August 2012.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2012108551/20.

(120147215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

European Vehicle Inspections S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.051.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012107365/12.

(120146688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Steemetzerei Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9709 Clervaux, 28, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 144.881.

L'an deux mille douze, le quatorze août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Pascal CORDIER, entrepreneur de constructions, né à Steinfort le 12 juin 1967 (matr. 1967 06 12 336), demeurant à L-9709 Clervaux, 28, route de Marnach,

unique associé de la société à responsabilité limitée «STEEMETZEREI SARL» (matricule 2009 24 03 689), avec siège social à L-9709 Clervaux, 28, route de Marnach,

inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 144.881,

constituée, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 février 2009, publiée au Mémorial C numéro 594 du 18 mars 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire, en date du 25 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 662 du 13 mars 2012,

lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de donner en conséquence à l'article 3 des statuts de la société la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la charpente, la couverture de toiture, la ferblanterie, la construction, l'achat, la vente et la location immobilière ainsi que l'établissement d'expertises immobilières en tout genre, ainsi que toutes opérations se rapportant directement à son objet social ou de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme gérant technique des branches concernant la charpente, la couverture de toiture et la ferblanterie Monsieur Heinz RANSBACH, maître-charpentier, né le 15 juillet 1947 à Kassel (matr. 1947 07 15 696), demeurant à D-34314 Espenau, 11, Nelkenweg.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pascal CORDIER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 17 août 2012. Relation: DIE/2012/9653. Reçu douze euros 12,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 24 août 2012.

Référence de publication: 2012110449/50.

(120148856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

VREF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108916/9.

(120147508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Wattwerk Energiekonzepte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 146.575.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108917/9.

(120147378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.
